

L'entretien régulier des cours d'eau



L'objectif est de permettre l'écoulement des eaux, tout en maintenant une qualité écologique du cours d'eau et de ses abords.

L'enlèvement des embâcles, débris et atterrissements

PRATIQUES À PRIVILÉGIER

Les embâcles (accumulations de bois morts) d'origine naturelle peuvent constituer un support pour la faune (zone de repos piscicole, support de ponte, source d'alimentation,...) et sont à conserver.



En règle générale peuvent être enlevés ceux localisés qui représentent un risque d'aggravation de crue, d'érosion de berge, de perturbation d'ouvrage ou de drainage, ou les encombres (déchets et atterrissements en sortie de drains par exemple,...)



Attention : - Toute intervention allant au-delà de ces travaux conduit à une modification du lit et relève d'une procédure d'autorisation ou de déclaration préalable.

Embâcles et atterrissements à enlever

Préférer une intervention manuelle !
En aucun cas l'intervention dans le lit mineur avec engin n'est autorisée.



Embâcles et atterrissements à garder

L'entretien de la ripisylve (élagage, recépage, abattage sélectif,...)

PRATIQUES À PRIVILÉGIER

Une ripisylve fonctionnelle est composée de diverses essences locales, adaptées aux milieux, avec une diversité dans les âges et les strates (arborescentes et arborées). Son entretien régulier contribue à la richesse et à l'équilibre du milieu. Ces interventions doivent se limiter à des coupes sélectives : arbres instables, exploitables ou appartenant à des espèces non autochtones voire envahissantes (robinier faux acacia, érable negundo,...)



Importance du système racinaire dans le maintien des berges

PRATIQUES À PROSCRIRE

- Coupe à blanc, sur-entretien,... qui peuvent entraîner d'importantes perturbations plus en aval : inondations, érosions de berges,...

Les produits de coupe sont déposés en retrait du cours d'eau



Exemple de coupe à blanc...



et de sur-entretien...

- Dessouchage hormis cas particulier de menace immédiate de formation d'embâcles ;
- Modification du lit du cours d'eau, en dehors d'une procédure préalable
- Broyage et enlèvement systématique
- Dissémination d'espèces invasives/envahissantes
- Désherbage chimique et usage de pesticides.



Les projets de protection des berges

La restauration de la végétation sur les rives et les berges (plantation au bord de rivière)

PRATIQUES À PRIVILÉGIER

Aulnes (vergne), frênes, saules sont des espèces bien adaptées aux berges : - diversifier ses spectres - alterner des zones d'ombres et de lumières



La méthode de régénération naturelle existe aussi ! La pose de clôture peut se révéler suffisante afin de limiter toute perturbation sur la berge et permettre à la végétation de se remettre en place naturellement.



PRATIQUES À PROSCRIRE

Les résineux et peupliers ne maintiennent pas les berges du fait de leur système racinaire traçant (horizontal).



Protections de berges non adaptées

Les protections ou enrochements sauvages accentuent les inondations et aggravent les crues !



Peupliers et résineux déracinés

La rivière et l'élevage



Le piétinement du bétail provoque des érosions de berges, entraîne des particules fines dans le cours d'eau, et augmente considérablement le risque de maladies et de contamination des usages situés plus en aval.



SYSTÈME À PRIVILÉGIER

Les pâturages situés en bord de cours d'eau doivent être clôturés en retrait de berge pour éviter la divagation du bétail. Des descentes en pentes douces et clôturées peuvent être aménagées pour l'abreuvement des bêtes. Il existe une multitude de systèmes d'abreuvement en retrait très efficaces : pompe à museau, gravitaire, solaire, éolien,...



Les aménagements sont à adapter en fonction du gabarit du cours d'eau.

